



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E41785

VALABLE JUSQU'AU 09/09/2026

ÉDITÉ LE

07/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1991

Forme juridique :

SAS

Capital :

DEPUIS LE 15/03/2016
401 685

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOBIGNY B 382878726 382878726

Siret : 382 878 726 00035

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2103366

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 320838Z1247000/001 291893.114

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 320838Z1247000/001 291893/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : SOCIETE FRANCLIIENNE DE BARDAGE CHARPENTE ET COUVERTURE

24 / 28 AVENUE JACQUES DUCLOS
ZAC DE LA CERISAIE
93240 STAINS

Téléphone : 01 48 33 47 47

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : ernestine.minzele@fbcc.fr

Responsabilité légale :

DELTOVA CONSEIL (934 357 237) / JOYEUX TOBIAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/10/2024
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	08/07/2025
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	08/07/2025
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	03/10/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	08/07/2025
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	03/10/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/10/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	03/10/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	03/10/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.